



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 46
 Nb de membres votants : 53
 (dont 7 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2023.06.26/74
CLASSIFICATION	8.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des Fêtes à MONETAY SUR LOIRE, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 19 juin 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Eliane DERIOT, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Annie-France POUGET, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, François JULLIEN représentant Laurent TALON,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Patrick AUBEL à Guy FRAISE, Marie-Agnès BONIN à Gilles BERRAT, Léopold GODART à Fabrice MARIDET, Catherine JONET à Roseline GOURDON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE,

Absents : Pascal BAUDELLOT, Christian BONNET, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Louis MERET, Sylvain NAFFETAS, Monique SEROUX,

Secrétaire de séance : Annie-France POUGET

N° 74 – ADMINISTRATION GENERALE – Equipements sportifs – Appel à projets 2023 « J'apprends à Nager » et « Aisance aquatique »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan national « Citoyens du sport » issu du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015,

Vu l'appel à projets 2023 intitulé « J'apprends à Nager » et « Aisance aquatique » du Centre National pour le Développement du Sport,

Considérant que l'apprentissage de la natation est un enjeu sécuritaire pour tous les publics et plus particulièrement pour les enfants de 4 à 12 ans,

Considérant que les activités aquatiques participent à l'attractivité du territoire communautaire Entr'Allier Besbre et Loire,

Considérant le plan 2023 des dispositifs « J'apprends à nager » et « Aisance aquatique » proposé par l'Agence Nationale du Sport (ANS),

Il est exposé :

Au regard des nombreuses noyades se déroulant chaque année sur le territoire national et pour développer la découverte ainsi que l'aisance aquatique des enfants, l'Agence Nationale du Sport propose depuis plusieurs années des financements dans le cadre de deux dispositifs « J'apprends à nager » pour les 4-6 ans et « l'aisance aquatique » pour les 6-12 ans permettant de proposer des séances gratuites de natation aux enfants sous forme de stage collectif.

DELIBERATION N°	2023.06.26/74
CLASSIFICATION	8.1

Il est rappelé à l'assemblée que la Communauté de Communes a été retenue aux appels à projet 2021 et 2022 « J'apprends à nager » et « Aisance aquatique ». Ainsi, en 2021, ont été mis en place des stages pour 79 enfants (45 enfants pour le dispositif « J'apprends à nager » et 34 enfants pour « Aisance Aquatique ») et 2022, pour 70 enfants (44 enfants pour le dispositif « J'apprends à nager » et 26 enfants pour « Aisance Aquatique »).

Au vu des résultats très positifs de 2021 et 2022, il est proposé pour 2023-2024 de poursuivre à la piscine communautaire à Dompierre sur Besbre et à titre gratuit :

- **le dispositif « aisance aquatique »** pour les enfants de 4 à 6 ans en organisant 3 stages collectifs de 6 enfants pendant les vacances scolaires (octobre 2023, février et avril 2024), à raison de 8 séances de 1 heure par stage. 2 maîtres-nageurs de l'EPCI seront présents : 1 pour la surveillance et 1 pour l'enseignement.
- **le dispositif « j'apprends à nager »** pour les enfants de 6 à 12 ans s'articulant autour de 3 stages collectifs de 10 enfants réalisés sur la période scolaire, à partir de la rentrée scolaire 2023/2024, à raison de 10 séances de 1 heure par stage. Les enseignements se dérouleront les mercredis de 17 heures à 18 heures, de septembre 2023 à juin 2024.
2 agents maîtres-nageurs seront présents : 1 pour la surveillance et 1 pour l'enseignement.

Il est précisé qu'en 2023, comme pour 2022, l'enveloppe en Région Auvergne-Rhône-Alpes est de 310 000 € pour financer les 2 dispositifs.

Pour l'année 2021, la Communauté de communes a bénéficié d'un soutien financier total de 7 000 €, à savoir :

- 3 000 € pour les stages « Aisance Aquatique »
- 4 000 € pour « J'apprends à nager ».

Pour l'année 2022, la Communauté de communes a bénéficié d'un soutien financier total de 8 400 €, à savoir :

- 5 700 € pour les stages « Aisance Aquatique »
- 2 700 € pour « J'apprends à nager ».

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver les modalités d'organisation de ces 2 dispositifs au sein de l'équipement aquatique de Dompierre-sur-Besbre,**
- **d'autoriser le Président à solliciter un financement auprès de l'ANS pour ces 2 dispositifs et à déposer un dossier,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents pour mettre en place ces 2 dispositifs.**

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
Le Président,

